

**DECISION PORTANT SIGNATURE DE CONTRATS POUR LES ANIMATIONS DE
LA SAISON CULTURELLE DE JUILLET A SEPTEMBRE 2026
Se substitue a la décision n°2025-201**

Adm N° 2026 - 09

Le Maire de MOISSAC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la volonté de la Ville d'organiser une programmation culturelle de juillet à septembre 2026 et permettre son bon déroulement.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET ET COUT

De signer les contrats et la convention de partenariat ci-dessous :

DATE EVENEMENT	NOM DE L'EVENEMENT	INTERVENANTS	CACHET (TTC)	LIEU	ORGANISATEUR
Samedi 11 juillet 2026	Concert Grumpy O Sheep	ASSOCIATION CIRAGE PRODUCTION 11 rue de la nouvelle 70400 Chenebier	1 500.00 €*	Place Roger Delthil	Service culture
Samedi 18 juillet 2026	Cie Aragorn	ASSOCIATION ARAGORN 9 rue St Eloi 13520 Maussane les Alpilles	3 340.00 €	Esplanade du Moulin	Service culture
Mardi 21 juillet au vendredi 21 août 2026	Exposition Léonard de Vinci	JEAN CHRISTOPHE HUBERT Rue Hyacinthe Souris, 45 4432 Alleur - Belgique	9 000.00 €	Hôtellerie St Foy	Service culture
Samedi 25 juillet 2026	Concert De Mozart à Django	WELL DONE SIMONE ! 3 rue de la Prévoyance 94300 Vincennes	4 820.00 €**	Place Roger Delthil	Service culture
Samedi 01 août 2026	Concert de Juan Carmona	NOMADES KULTUR CREACTI 58 avenue des Caniers 13400 Aubagne	6 224,50 €***	Place Roger Delthil	Service culture
Samedi 08 août 2026	Concert Brick a Drac	ASSOCIATION « LA MESCLA DE LA MASCA 14 av du Languedoc 12400 ST AFFRIQUE	1 890.00 €****	Place Roger Delthil	Service culture
Samedi 15 août 2026	Concert les Mademoiselles - Tribute au Andrews Sisters"	LES MADEMOISELLES Toulouse	2 860.00 €*****	Place Roger Delthil	Service culture
Vendredi 18 septembre 2026	Concert Café de Maurizi	ASSOCIATION FFFP 4 rue George Sand 82370 Villebrumier	4 500.00 €*****	Hall de Paris	Service culture

- *Concert Grumpy O Sheep : comprenant le cachet artistique et les frais de transport.
- ** Concert de Mozart à Django : comprenant le cachet artistique et les frais de transport.
- *** Concert de Juan Carmona : la facture comprendra en plus du contrat de cession le remboursement des frais de transport.
- **** Concert Brick a Drac : comprenant le cachet artistique et les frais de transport.
- ***** Concert les Mademoiselles : comprenant le cachet artistique et les frais de transport.
- ***** Concert Café de Maurizi : comprenant le cachet artistique du concert à hauteur de 3500€ TTC et les frais d'installation d'une exposition associée à hauteur de 1000€ TTC.

ARTICLE 2 – FORMALITE

La présente décision sera publiée selon les conditions de forme fixées par les textes en vigueur.

ARTICLE 3 – AMPLIATION

Ampliation de la présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Castelsarrasin.

ARTICLE 4 - RECOURS

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse – 68 Rue Raymond IV – 31 000 TOULOUSE, dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr.

Fait à MOISSAC, le 16 janvier 2026

Le Maire,



Romain LOPEZ